

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Cerisé - ZA du Londeau
Rue de l'Expansion
61000 Alençon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 26 juin 2026



Passionnement
engagé.

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30
www.bdo.fr

43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
FRANCE

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING,

Opinion : refus de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

Au cours de notre audit, nous avons fait les constations suivantes qui s'opposent à la certification :

Dans le cadre de l'établissement et de l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2025, la société a retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation en se fondant notamment sur la finalisation des négociations avec ses partenaires bancaires, privés et publics, comme mentionné dans la note 3.1 « **Principes comptables et méthodes d'estimation** » de l'annexe. Au regard des éléments portés à notre connaissance dans le cadre de notre audit, cette information nous paraît inexacte et incomplète.

Par ailleurs, la société présente dans ses comptes établis au 31 décembre 2025 les échéances de ses dettes financières en fonction de leur maturité à plus ou moins court terme, dans la note 4.8 « **Échéances des dettes** » de l'annexe. Au regard des éléments portés à notre connaissance dans le cadre de notre audit, les informations fournies à ce titre nous paraissent inexactes.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note « **3.1 Principes comptables et méthodes d'estimation** » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

Justification des appréciations - Points clés d'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Description du risque

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 10 685 K€. Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit en raison de son poids dans les états financiers et de l'importance accordée à cet indicateur dans la lecture des états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du revenu au sein de la société et sur ses différents sites ;

- Identifier et tester les contrôles clés relatifs à la reconnaissance du revenu, notamment ceux liés aux rapprochements entre les données de gestion et les données comptables ;
- Sur la base d'un échantillonnage, valider la réalité du chiffre d'affaires en remontant aux données de facturation, aux bons de commandes et aux preuves de règlement ;
- Effectuer des procédures analytiques pour analyser les ventes par client, les évolutions des quantités et des prix d'un exercice à l'autre et d'autres éléments d'appréciation d'éventuels risques et/ou d'atypismes dans la facturation ;
- Sélectionner des soldes clients à la clôture pour envoi de demandes de confirmations externes, exploiter les réponses reçues ou en l'absence de réponse, réaliser des procédures alternatives ;
- Sur la base d'une sélection de factures émises à une date proche de la clôture, valider la correcte comptabilisation sur l'exercice en remontant aux bons de livraison.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Outre l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les observations suivantes :

La note 2.3 « **Analyse de la situation financière des comptes sociaux** » du rapport financier annuel détaille le calcul de l'excédent actif réalisable/dettes court terme avant et après négociation. Au regard des éléments portés à notre connaissance, les informations fournies à ce titre sont inexactes et incomplètes, notamment au regard des éléments décrits dans la partie «fondement du refus de certifier»

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires

sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous n'avons pas pu procéder, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire. Les comptes annuels présentés selon ce format ne nous ont pas été communiqués.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING par l'assemblée générale du 6 mars 2023.

Au 31 décembre 2025, le cabinet BDO Paris était dans la quatrième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 26 juin 2026

DocuSigned by:

7447E839CC4644D...
BDO Paris
Représenté par Arnaud TONNET
Commissaire aux comptes

1. Comptes sociaux au 31 décembre 2025

BILAN ACTIF (en €)	31/12/2025		31/12/2024	
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels	225 058	224 812	246	246
Fonds commercial	445 239	201 321	243 918	243 918
Autres immobilisations incorporelles	58830		58 830	58830
Avances et acomptes				
Terrains				
Constructions	191 849	187 423	4 426	5 988
Installations tech., matériel et outillage indust.	10 836 505	7 011 866	3 824 639	4 799 449
Autres immobilisations corporelles	1 400 928	1 044 903	356 025	409 467
Immobilisations corporelles en cours	4 289	0	4 289	4 289
Avances et acomptes				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0		0	18 500
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	143 188		143 188	143 188
TOTAL (I)	13 305 886	8 670 324	4 635 562	5 683 876
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et autres approvisionnements	627 905	4 766	623 139	824 410
En-cours de production (biens et services)	362 069	21 159	340 910	420 596
Produits intermédiaires et finis	113 262	16 795	96 467	257 086
Avances & Acomptes versés sur commandes			0	0
Clients et comptes rattachés	914 971		914 971	646 376
Autres créances	1 034 145		1 034 145	1 500 620
Charges constatées d'avance	833 640		833 640	1 091 191
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	176 250	137 522	38 728	42 280
Disponibilités	313 616		313 616	737 323
TOTAL (II)	4 375 859	180 242	4 195 617	5 519 882
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0		0	0
TOTAL ACTIF (0 à III)	17 681 744	8 850 566	8 831 179	11 203 758

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

BILAN PASSIF (en €)	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation	2 909 500	2 909 500
Réserve légale	221 391	221 391
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 304 976	-782 907
Résultat de l'exercice	-2 737 816	-3 522 069
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-3 711 901	-974 085
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	60 000	84 712
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	60 000	84 712
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 138 047	3 533 875
Découverts bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières associés	1 662 572	367 572
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	577 538
Fournisseurs et comptes rattachés	4 545 291	4 398 358
Dettes fiscales et sociales	2 178 249	2 036 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	958 919	1 178 981
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (III)	12 483 078	12 093 131
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF	8 831 179	11 203 758

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Rapport financier annuel au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2025			31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Production vendue biens	10 323 230	12 509	10 335 739	11 626 124
Production vendue services	349 639	0	349 639	731 216
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			10 685 378	12 357 340
Production stockée			-244 525	-96 913
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0,00	0,00
Reprises sur provisions			131 766	429 786
Autres produits			78	334 083
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			10 572 697	13 024 295
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 181 955	2 622 043
Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements			201 385	168 486
Autres achats et charges externes			3 915 535	6 007 000
Impôt, taxes et versements assimilés			259 285	259 353
Salaires et traitements			3 890 463	4 401 446
Charges sociales			1 431 832	1 645 150
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 093 145	989 239
Dotations aux amortissements sur charges à répartir			0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant			42 720	364 554
Autres charges			113 558	12 007
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			13 129 877	16 469 277
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 557 181	-3 444 982
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges			0	71 432
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			0	71 432
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			3552	
Intérêts et charges assimilées			177 084	306 196
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			180 636	306 196
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			-180 636	-234 764
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II+III+IV)			-2 737 817	-3 679 746
Produits exceptionnels				710 649
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			0	710 649
Charges exceptionnelles			0	552 971

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Rapport financier annuel au 31 décembre 2025

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	552 971
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	157 678
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	10 572 697	13 806 376
Total des charges (II+IV+VI)	13 310 513	17 328 445
RESULTAT NET	-2 737 817	-3 522 068

Tableau de flux de trésorerie	31.12.25	31.12.24
Résultat net	-2 737 817	-3 522 068
Amortissement immobilisations	1 033 145	989 239
Marge brute d'autofinancement MBA	-1 704 672	-2 532 829
Amortissement charges à répartir		0
Reprises de provisions	-131 766	-1 065 533
Dotations aux provisions	102 720	364 554
Capacité d'autofinancement CAF	-1 733 718	-3 233 808
Stocks	445 910	265 399
Créances d'exploitation	710 241	2 487 474
Dettes d'exploitation	-764 032	565 327
Variation de BFR	392 119	3 318 200
Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation a	-1 341 599	84 392
Acquisitions d'immobilisations (Plan de Prévention)	-3 331	-276 889
Acquisitions d'immobilisations en CB (Presse Siemens)		0
Investissements via la production immobilisée		0
Acquisitions de titres	18 500	0
Flux nets de trésorerie liés aux investissements b	15 169	-276 889
Emissions d'emprunt bancaires	160 000	1 200 000
Apport en compte courant	1 295 000	367 296
Remboursements d'emprunt	-575 718	-1 390 617
Prêts garantis par l'Etat		
Variations des comptes courants d'associés		
Flux nets de trésorerie liés aux financements c	879 282	176 679
Variation de trésorerie a+b+c	-447 148	-15 819
Trésorerie d'ouverture	775 893	791 712
Trésorerie de clôture	328 745	775 893
Variation de trésorerie	-447 148	-15 819

IV – Annexe

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 dont le total est de 8 831 179€ et au compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 2 737 816 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 10 Juin 2026 par le Directoire.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le Chiffre d'Affaires 2025 d'AUGROS a atteint 10 685 K€ en baisse de 14% par rapport à 2024.

L'exercice 2025 a été marqué principalement par un déstockage généralisé, pratiqué par les donneurs d'ordre du marché de la Parfumerie- Cosmétique qui s'est achevé au premier Semestre.

Il en est résulté une baisse générale de l'activité des fournisseurs de cette industrie. L'activité après avoir continué de diminuer jusqu'au deuxième trimestre 2025, est remontée à compter du troisième trimestre 2025, montrant la fin du déstockage, amplifié sur le site de traitement de surface.

Une remontée importante du carnet des Commandes livrables sur l'exercice 2025 est apparue en fin d'année pour les deux sites.

Autres faits marquants de l'exercice :

➤ **Conflit russo-ukrainien.**

La société AUGROS COSMETIC PACKAGING n'opère ni en Ukraine, ni en Russie mais reste attentive aux effets indirects du conflit et des sanctions imposées à la Russie sur ses activités. A la date d'arrêt des comptes annuels, l'incidence du conflit sur l'activité d'AUGROS COSMETIC PACKAGING a été d'entraîner une hausse sensible des prix de l'énergie. En revanche le coût de l'Energie acheté par Augros a été maîtrisé suite à l'entrée d'un nouveau fournisseur.

➤ **Tension sur les approvisionnements et inflation.**

La société AUGROS COSMETIC PACKAGING a continué de faire face à une hausse des prix des matières premières, des transports et du coût de l'énergie dans un contexte de tensions de certains matériaux.

2. Evènements postérieurs à la clôture

La reprise de l'activité notamment sur le site du pôle décor est en progression au cours du premier semestre 2026. Afin d'assurer les besoins de trésorerie de l'entreprise et de garantir sa continuité d'Exploitation, la Famille Bourguin a réalisé les apports en compte courant nécessaires et s'est engagée à apporter son soutien financier si besoin.

La Société a demandé et obtenu du Président du Tribunal de commerce d'Alençon la prorogation du délai d'approbation des comptes 2024 de la Société jusqu'au 31 mars 2026. L'assemblée approuvant les comptes 2024 a donc eu lieu le 30 mars 2026.

La région a notamment accordé une aide de 200 k€ et les principaux actionnaires ont fait des apports complémentaires pour soutenir financièrement la société.

Pour favoriser la continuité d'entreprise, la société a obtenu des nouveaux échéanciers avec certains partenaires et bénéficie de l'augmentation des produits nouveaux sur MSV et CRP, de la reprise de la Sous-traitance Capacitaire, de l'amélioration de la marge grâce aux nouveaux investissements sur le pôle décor et aux augmentations tarifaires sur le pôle injection et Décor.

La société poursuit sa maîtrise des charges fixes

3 Règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables et méthodes d'estimation

Les comptes individuels au 31 décembre 2025 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), et du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), modifié par le règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue dans le cadre de l'arrêté des comptes de la société compte tenu des perspectives d'activité sur les 12 prochains mois, des améliorations de process pour améliorer la marge et de l'engagement du soutien des actionnaires pour les deux prochains exercices. En parallèle, des négociations avec les partenaires bancaires, privés et publics ont été finalisées pour renégocier les échéances sur les deux prochains exercices.

3.2 Application de la réglementation sur les fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis (cf. : § 4 « Immobilisations incorporelles »).

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne seront jamais reprises (PCG art. 214-19 modifié).

3.3 Réévaluation Libre

En date du 25/11/2016, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING avait procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Les valeurs de réévaluation de matériel industriel et d'agencements de matériels industriels ont été retenues sur la base d'un rapport d'expert. Les autres actifs corporels ont été retenus pour leur valeur nette comptable.

Les conclusions de ce rapport ont fait ressortir une évaluation brute de l'actif immobilisé, pour la partie Matériel industriel et Agencement des matériels industriels, à hauteur de 4.974 K€. Compte tenu d'une Valeur Nette Comptable de ces immobilisations réévaluées de 700 K€ au 25/11/2016, la réévaluation de ces actifs ressortait à 4.274 K€, affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation ». Fiscalement, cette opération avait généré une réintégration fiscale pour le

montant de l'écart de réévaluation. Ces écarts de réévaluation ont été réduit de 1.364 K€ pour être portés à 2.910 K€ à la suite d'une opération de restructuration des capitaux propres sur les exercices précédents.

Ces immobilisations réévaluées ont fait l'objet d'un amortissement selon les durées préconisées dans le rapport de l'expert, à savoir entre 5 et 15 ans, la société ayant retenu, par prudence, une durée maximale de 10 ans. Ainsi, la société avait constaté au 31/12/2016 un changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 Immobilisations incorporelles

Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l'émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu'ils se composent de coûts directs et qu'ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée.

Les brevets industriels figurant à l'actif font tous l'objet d'une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d'affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les fonds de commerce du site du Theil sont dépréciés à 100% et ceux du site d'Alençon ne le sont pas.

Au 31/12/2025, les fonds de commerce de la société AUGROS ont été évalués sur la base du cours de bourse. In fine, la valorisation du fonds de commerce de la société ressort à une valeur sensiblement supérieure à la valeur nette comptable de 244 K€. Par conséquent aucune dépréciation complémentaire n'est constatée sur l'exercice.

3.5 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel industriel	5 à 12 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

3.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport). La société a acquis en 2021 pour 18 500 € d'actions du GIE Joyenval, Cette immobilisation financière a été revendue en fin d'année 2025. Au 31 décembre 2025, n'a plus d'action du GIE Joyenval.

3.8 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La méthode de valorisation des stocks de matières premières et consommables est au coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

3.9 Titres de placement

En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 31 décembre 2025, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

3.10 Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor.

Principales caractéristiques du contrat d'affacturage :

- transfert des risques au factor à hauteur de 90% du montant des créances cédées
- montant des créances cédées non échues au 31 décembre 2025 : 1 422 K€.

3.11 Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

3.12 Attribution d'actions gratuites

Une autorisation d'attribution d'un maximum de 10.000 actions gratuites existantes, a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2022. Le Directoire a attribué 3.000 actions auto détenues par décision du 23 mai 2023.

Ceci n'a aucun impact sur les comptes 2025.

3.13 Crédit d'impôt recherche

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025****3.14 Indemnités de fin de carrière**

L'engagement hors bilan pour un montant de 803 K€ a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- application de la convention collective de la plasturgie ;
- taux d'actualisation IBOXX : 3,20% ;
- taux annuel de progression des salaires : 2% ;
- taux annuel de turn-over : 5% jusqu'à 50 ans, 0% au-delà
- taux de charges sociales : 38%
- table de mortalité : INSEE 2017 ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans.

3.15 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

3.16 Eléments concernant les entreprises liées

Au cours de l'exercice 2025, la Holding PBRM Industries a apporté en compte courant 1 180 k€.

Des transactions commerciales ont eu lieu entre la société Augros et la Société Remy Marquis dans le cadre des activités de packaging pour la société Remy Marquis à hauteur de 391k€.

4 Notes sur le bilan**4.1 Valeurs brutes des immobilisations**

(en €)	31/12/2024	Entrées	Sorties	Virement poste à poste	31/12/2025
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	729 126				729 126
Total I	729 126	0		0	729 126
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	191 849				191 849
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 835 556	949			10 836 505
Instal° générales , agencements et aménagements divers	1 057 443	490			1 057 933
Matériel de transport	3 690				3 690
Matériel de bureau et informatique, mobilier	337 412	1 892			339 304
Emballages récupérables et divers	0				0
Avances et acomptes	0				0

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

Immobilisations en cours	4 289				4 289
Total II	12 430 239	3 331	0	0	12 433 570
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	18 500		18 500		0
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	143 188				143 188
Total III	161 688	0	18 500	0	143 188
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 321 053	3 331	18 500	0	13 305 884

Les investissements réalisés en 2025 sont ceux strictement nécessaires

- Rachat des crédits baux terminés
- informatique

4.2 Variation des amortissements et provisions de l'actif immobilisé

(en €)	31/12/2024	Dotations	Sorties	Reprises	31/12/2025
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	224 812				224 812
Total I	224 812				224 812
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	185 861	1 562			187 423
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 036 107	975 759			7 011 866
Instal° générales , agencements et aménagements divers	700 309	47 235			747 544
Matériel de transport	2 838	540			3 378
Matériel de bureau et informatique, mobilier	285 931	8 050			293 981
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes					
Total II	7 211 046	1 033 146			8 244 192
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

Prêts et autres immobilisations financières					
Total III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7 435 858	1 033 146	0	0	8 469 004

.3 Variation des provisions de l'actif circulant et des provisions pour risques

(en €)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions réglementées :				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités		60 000		60 000
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations				
Autres provisions pour risques et charges	84 712	0	84 712	0
Total II	84 712	60 000	84 712	60 000
Dépréciations sur actifs circulants				
Dépréciation stocks et en-cours	47 054	42 720	47 054	42 720
Dépréciations comptes clients	0			0
Dépréciations sur autres créances	0			0
Dépréciations sur actions propres	133 970	3 552	0	137 522
Total III	181 024	46 272	47 054	180 242
TOTAL GENERAL (I+II+III)	265 736	106 272	131 766	240 242

4.4 Capitaux propres

(en €)	31/12/2024	Affectation du résultat	Coup d'accordéon	Résultat de l'exercice	31/12/2025
Capital social ou individuel	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0				0
Ecart de réévaluation	2 909 500				2 909 500
Réserve légale	221 391				221 391
Report à nouveau	-782 908	-3 522 068			-4 304 976
Résultat de l'exercice	-3 522 068	3 522 068		-2 737 816	-2 737 816
TOTAL GENERAL	-974 085	0	0	-2 737 816	-3 711 901

Le capital social est composé comme suit :

Catégorie de titres	Nombres de titres	Valeur nominale
---------------------	-------------------	-----------------

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires (1)	1 427 458			0,14 €

(1) Dont 5 920 actions propres détenues par la société

4.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques étaient principalement relatives au litige qualité et prud'homme qui ont été dénoués, d'où la reprise

Une nouvelle provision a été constituée pour un risque d'amende avec l'AMF suite au retard du dépôt 2024 de 60K€ .

4.6 Emprunts et dettes financières

(en €)	31/12/2024	Souscription	Remboursement	31/12/2025
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 530 165	160 000	575 718	3 114 447
Découverts bancaires	3 710	23 599	3 710	23 599
Emprunts et dettes financières diverses	0			0
Emprunts et dettes financières associés	367 572	1 295 000		1 662 572
TOTAL	3 901 447	1 478 599	579 428	4 800 618

Au 31/12/2025, les emprunts et dettes financières comprennent :

- Des emprunts bancaires souscrits en 2019 pour un montant de 900 K€ destinés à financer la nouvelle installation automatisée de métallisation sous vide par « sputtering » dont le solde restant dû au 31/12/2025 est de 0 K€.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en avril 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, pour un montant total de 4 200 K€. Deux des quatre PGE ont été octroyés en avril 2020 (2 200 K€), les deux autres en septembre 2020 (2 000 K€). L'un des quatre PGE, souscrit auprès de la BNP (1 000 K€), a été remboursé sur l'exercice 2021. Le solde restant dû au 31/12/2025 est de 856 K€.
- Un emprunt CRCA pour un montant de 250 K€ octroyé en septembre 2020. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 21 K€.
- Un emprunt octroyé en 2022 auprès de la Caisse d'Epargne pour 150K€. La Société a commencé à le rembourser depuis octobre 2022. Le solde restant dû au 31/12/2025 s'élève à 72 K€.
- En 2023, la société a souscrit à quatre nouveaux emprunts, dont deux auprès de la Caisse d'Epargne pour 710K€, un emprunt à la BNP pour 350K€ et un PGE à la Banque Postale pour 300K€. Le solde restant dû au 31/12/2025 est de 1 013 K€.
- En 2024, la société a souscrit à quatre nouveaux emprunts, dont deux auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt avec la BNP et un avec le Crédit Agricole pour 1 200 K€. Le solde restant dû au 31/12/2025 est de 991 K€.
- En 2025, un prêt auprès de la région Normandie pour 160k€ dont le capital restant dû au 31/12/2025 est de 160 k€.

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025****4.7 Echéances des créances**

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	143 188		143 188
De l'actif circulant :			
Créances clients	914 971	914 971	
Clients douteux ou litigieux			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	18 974	18 974	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	982 547	982 547	
Autres impôts taxes et versements assimilés		0	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers	28 998	28 998	
Charges constatées d'avance	833 640	833 640	
TOTAL GENERAL	2 922 318	2 779 130	143 188
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	0		
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
(2) Prêts et avances consenties aux associés	0		

4.8 Echéances des dettes

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 138 047	23 599	3 007 620	106 828
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 545 291	2 116 036	2 442 033	
Personnel et comptes rattachés	737 142	737 142		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 316 361	917 458	398 903	
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	74 436	74 436		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	50 310	50 310		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe et associés (2)	1 662 572	0	1 662 572	
Autres dettes	958 921	120 000	738 921	
Dettes représentatives de titres empruntés		0		
Produits constatés d'avance		0		
TOTAL GENERAL	12 483 080	4 038 981	8 222 248	106 828

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025****4.9 Produits à recevoir**

(en €)	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL GENERAL	0	0

4.10 Charges à payer

(en €)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 430	215 570
Dettes fiscales et sociales	665 548	1 285 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 898	1 178 981
TOTAL GENERAL	988 876	1 225 568

4.11 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en €)	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	833 640	1 091 191
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	833 640	1 091 191

Ces montants correspondent essentiellement à :

- Etalement linéaire du premier surloyer de crédit-bail de la ligne UV6 auxquels s'ajoutent les loyers de Crédit-bail neutralisés en raison du report de mise en service consécutif à l'incendie en octobre 2022 ; la CCA a commencé à être reprise lors de la mise en service de la ligne de production en juin 2024. Et au 31/12/2025 un montant de 819 K€
- Cut off des charges d'exploitation courante pour 15k€

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025****5 Notes sur le compte de résultat****5.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

L'intégralité du chiffre d'affaires réalisé concerne la conception et la production d'emballages.

(En €)	31/12/2025			31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	10 323 230	12 509	10 335 739	11 626 124
Production vendue (services)	349 639		349 639	731 216
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10 672 869	12 509	10 685 378	12 357 340

5.2 Détail du résultat financier

(en €)	31/12/2025	31/12/2024
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	0	71 432
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	71 432
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 552	0
Intérêts et charges assimilées	177 084	306 196
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	180 636	306 196
RESULTAT FINANCIER	-180 636	-234 764

5.3 Détail du résultat exceptionnel

(en €)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	0	710 649
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	710 649
Charges exceptionnelles (1)	0	552 971
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	552 971
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	157 678

(1) Solde fournisseurs.

(2) En 2024, les écritures correspondent pour l'essentiel à la régularisation des écritures suite au dénouement avec notre ancien prestataire d'énergie d'où cette reprise à hauteur 700k€

5.4 Résultat fiscal

Les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 12 542 K€ au 31 décembre 2025 contre 10 001 K€ au 31 décembre 2024.

(En K€)	31/12/2025	31/12/2024
Crédit à imputer		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables	12 421 023	10 000 554
Moins-values à long terme		
Différences temporaires		

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

Allègement de la dette future d'impôts		
TOTAL GENERAL	12 421 023	10 000 554

6 Autres informations**6.1 Effectif moyen**

Hors intérimaires, l'effectif moyen de 2025 de la société s'établit à 113 salariés, contre 134 salariés à fin 2024.

EFFECTIF MOYEN/ CATEGORIE	2025
Cadres	15
Agent de Maîtrise	13
Ouvriers	85
Total	113

6.2 Liste des filiales et participations

La société ne détient pas de filiales et participations significatives au 31/12/2025.

6.3 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont reconnus lors du transfert du contrôle du bien au client. Le contrôle est transmis à une date précise et intervient lors de la livraison au client. Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas de contrôle transmis en continu au client. La société n'est par ailleurs pas concernée par les contrats à long terme.

6.4 Engagements hors bilan**6.4.1 Engagements donnés****Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€ :**

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 275 279.72 euros
- Garantie OSEO / BPI – montant de la garantie 40%, soit 0 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 31/12/2025, soit 251 165 €.

Garantie attachée à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 000 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 31/12/2025, soit 285 047 €.

Garanties attachées à l'emprunt BNP contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 31/12/2025, soit 234 342 €.

Garantie attachée à l'emprunt Crédit Agricole Normandie contracté sur l'exercice 2020 pour 250K€ :

- Nantissement du fonds de commerce pour 250 000 €.

Garantie attachée à l'emprunt Caisse d'Epargne Normandie contracté sur l'exercice 2023 pour 450K€ :

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

- Nantissement du fonds de commerce pour 450 000 €.

Garantie attachée à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2023 pour 300K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains PGE Résilience– montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 31/12/2025, soit 300 000 €.

Garantie attachée à l'emprunt Crédit Agricole Normandie contracté sur l'exercice 2024 pour 300K€ :

- Nantissement du fonds de commerce pour 300 000€

Garantie attachée à l'emprunt Caisse d'Epargne Normandie contracté sur l'exercice 2024 pour 300K€ :

- Nantissement du fonds de commerce pour 300 000€

Garantie attachée à l'emprunt Caisse d'Epargne Ile-de-France contracté sur l'exercice 2024 pour 300K€ :

- Nantissement du fonds de commerce – montant de la garantie 300 000€
- Garantie partielle BPIFrance Région pour 74 860.88€.

Garantie attachée à l'emprunt BNP Paribas Boulogne Billancourt contracté sur l'exercice 2024 pour 300K€ :

- Garantie partielle BPI.

Abandon de créance 2024 sur les loyers avec clause de retour à meilleure fortune si les capitaux propres redeviennent supérieurs à ceux de 2022 et le résultat d'exploitation supérieurs à celui de 2022.

Contrat de factor

- Part des créances affacturées au 31 décembre N non garantie par le factor : 0 €.
- Montant total des créances cédées au factor au 31/12/2025 : 1 422 K€

6.4.2 Engagements reçus

Lettre de soutien de la société PBRM et des actionnaires pour les deux prochains exercices

6.5 Crédit-bail mobilier

En K€	Installations, matériel et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	3 272 149		3 272 149
Amortissements			
- Cumul des exercices antérieurs	582 488		
- Dotation de l'exercice	723 030		
TOTAL	1 305 518		1 305 518
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	1 667 160		
- Exercice	282 647		
TOTAL	1 949 807		1 949 807
Redevances restant à payer			
- à un an au plus	136 124		
- de un à cinq ans	1 567 093		
- Plus de cinq ans	44 183		
TOTAL	1 747 400		1 747 400
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus	1 418		

AUGROS COSMETIC PACKAGING**Rapport financier annuel au 31 décembre 2025**

- de un à cinq ans	26 838	
- Plus de cinq ans	5 467	
TOTAL	33 723	33 723

6.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 45 K€.

Il n'y a pas eu de prestation autre que les services de commissariat aux comptes réalisée par le Commissaire aux Comptes ou son réseau.